

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DIRECTION OPERATION GRAND SITE DE FRANCE

Projet de Réalisation de l'aire d'accueil d'Haringzelles présenté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Conformément aux articles L123-2 et R123-19-1 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier concernant le projet de réalisation de l'aire d'accueil d'Haringzelles à Audinghen. La Maîtrise d'Ouvrage de ce projet est portée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais – Pôle Aménagement et Développement territorial - Direction Opération Grand Site de France – ferme d'Haringzelles 62179 AUDINGHEN – 03.21.99.05.70.

Le dossier sera mis à disposition du public à la mairie d'Audinghen – 42 Place du Commandant Ducuing où les intéressés pourront en prendre connaissance du 26 novembre au 13 décembre 2021 inclus aux jours et heures suivants :

MAIRIE D'AUDINGHEN

Le lundi	de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le mardi	de 8h00 à 12h30
Le mercredi	de 10h00 à 12h00
Le jeudi	de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le vendredi	de 10h00 à 12h30

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par écrit au Maître d'Ouvrage en mairie d'Audinghen qui les annexera au registre.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, un bilan sera dressé par le Maître d'Ouvrage à l'autorité compétente. La décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution sera mise en ligne sur le site internet : www.audinghen-capgrisnez.fr et consultable en mairie.